



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SNPDOS

Syndicat National des Personnels de Direction des Organismes Sociaux **CFDT**

Bureau 51-N0-06 - 47/49 avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS

Tél. 01 56 41 51 63 – Fax. 01 56 41 51 79 – Mail : snpdos@orange.fr - Site : www.snpdos-cfdt.fr

Instance Nationale de Concertation du 29 mars 2017 consacrée à la branche Famille

Déclaration liminaire du SNPDOS-CFDT

Si d'aucun nous reproche parfois l'âpreté de nos déclarations, elles ne sont que l'écho de la situation bien plus rude que vivent les directeurs de CAF. Le climat exécrable au sein du réseau des CAF contre lequel nous nous élevions il y a un an devant cette même assemblée, n'a pas changé, si ce n'est pour tourner à la crise.

La dernière illustration du mode de management privilégié par le directeur de la CNAF est l'utilisation de la "décision de cessation de fonctions" contre le directeur de la CAF du Bas-Rhin.

Si cette procédure est inscrite dans le code de la sécurité sociale, elle montre en l'espèce ses objectifs réels : contourner les procédures conventionnelles et adresser un message sans équivoque aux directeurs et agents comptables : "soumettez-vous si vous ne voulez pas être le prochain".

Et quand les directeurs demandent écoute et confiance, le directeur de la Cnaf leur répond par des méthodes autocratiques.

La crise est telle que, depuis début mars, 80% des directeurs de CAF sont ouvertement entrés en dissidence. Le boycott des réunions nationales a duré plusieurs semaines et n'est suspendu que parce qu'un semblant de dialogue semble s'être noué. Avec quelles réelles avancées ?

Les directeurs demandent :

- un management respectueux des personnes et de la culture de la branche ;
- une clarification des marges de manœuvre des directeurs, leur responsabilisation avec des règles claires et stables, l'encouragement de la cohésion de la branche et le partage d'un projet collectif ;
- une vraie concertation, une meilleure coordination des services de la CNAF et une meilleure communication avec le réseau ;
- une clarification et un ajustement du pilotage de la production et de la branche, de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance.

Le SNPDOS-CFDT appelle le directeur de la CNAF à renouer un dialogue réel avec son réseau et ses représentants, et à prouver par des actes la sincérité de son discours.

Enfin, nous réclamons l'ouverture rapide d'une négociation à l'Ucanss qui permette d'encadrer conventionnellement le recours à l'article R217-11 et de l'assortir de garanties contre l'abus de droit.